



Quels sont mes droits ? quels recours ?

Par **mocellin**, le **25/06/2009** à **10:17**

Bonjour, j'ai souscrit une assurance vie en 2004 auprès de la caisse d'épargne. En 2006 je rencontre un conseiller pour placer 5000 euros en sécurisé mais le placement est envoyé en dynamic+(boursier). Il est bien noté en sécurisé mais j'ai signé le transfert en toute confiance. En 2008, nouveau conseiller. Je le contacte inquiète de la grosse baisse de mes fonds. Il me rassure : l'assurance vie garantie 4 %, c'est du prévisionnel, mes fonds ne sont pas touchés (pourtant 80% boursier, 20% sécurité!!!). Il s'engage, lui et la banque : sur papier libre il écrit, signe, tampon d'agence le montant total pour fin 2008 SANS PERTES. mais il est licencié début 2009. Le résultat : une perte de presque 10 000 euros ! Troisième conseiller, destabilisé en parle à la direction. La direction doit rencontrer la grande direction de rhône-alpes. Ce conseiller me propose de porter plainte. À qui ? c'est possible ? quels conseils ? URGENT !!! merci

Par **Solaris**, le **26/06/2009** à **23:43**

Bonjour, Sauf erreur, les tribunaux ont déjà condamné une banque qui prévoyait un placement dont l'intitulé était contraire à la catégorie de placement c'est à dire que pour vous il s'appelle sécurisé et en fait il n'est pas sécurisé. Cependant, qu'est-il précisé exactement sur votre ordre de virement ? Je pense qu'une mise en demeure par LRAR au siège régional de votre caisse d'épargne serait un bon début.

Par **mocellin**, le **27/06/2009** à **12:25**

je vous remercie d'avoir pris quelques minutes de votre temps pour une réponse, sur la demande de dépôt complémentaire il est bien coché en sécurisé mais sur le virement de compte à compte il apparait en 100%dynamic+(boursier). En reprenant mon dossier, je m'aperçois que tous les versements complémentaires sont dans le même cas. Au début ce devait être réparti en 50/50 à la signature du contrat mais je ne sais pas pourquoi c'est devenu 90boursier10sécurisé, une autre année 80boursier20sécurisé....mon nouveau conseiller est perplexe devant ce cas. la direction de ma banque ainsi que celle de rhone-alpes souhaite me rencontrer mercredi. j'ai pris les devants en m'adressant à la maison des droits et de la justice (rv mardi). je saurai à ce moment là s'il est possible de faire quelque chose. comme beaucoup, je ne comprends peut-être pas tous les termes juridiques employés dans les contrats et quand je signe face à mon conseiller il va de soi que c'est pour ce qui a été demandé...serais-je naïve ?????merci tout de même. MARIE